

# Stablex



**DÉMARCHE DE PRÉCONSULTATION — RÉAMÉNAGEMENT DE LA CELLULE N° 6**  
Séance n°7 : Rétroaction  
**COMPTE RENDU**



*Document rédigé par*



Version préliminaire

Septembre 2020

## Table des matières

1. Ouverture et mot de bienvenue.....	3
2. Présentation du déroulement de la rencontre .....	3
3. Validation du compte rendu de la sixième rencontre.....	3
4. Suivis de demandes et de questions soulevées durant la démarche.....	3
5. Présentation du projet bonifié et ses impacts anticipés.....	4
6. Prochaines étapes et mot de la fin.....	8
ANNEXE 1 : Liste des participants à la rencontre .....	9
ANNEXE 2 : Ordre du jour .....	10

POUR VALIDATION

## 1. Ouverture et mot de bienvenue

M. Pierre Légo souhaite la bienvenue aux participants.

M. Légo présente les membres de l'équipe de Stablex et les experts qui les accompagnent dans la démarche de préconsultation, soit ceux listés ici-bas :

### Représentants de Stablex

Pierre Légo – Directeur santé-sécurité et environnement  
Tania Tzakova – Directrice adjointe environnement  
Michel Perron – Directeur général  
Benoit Rompré - Directeur projets majeurs et site

### Transfert Environnement et Société

Alex Craft – Animation  
Rébecca Gelly-Cyr – Rapporteuse et facilitatrice  
Marie-Ève Perreault – Soutien technique

### Englobe

Catherine Lalumière – Biologiste et chargée de projet – responsable de la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement (ÉIE)

La liste des participants se retrouve à l'Annexe 1.

## 2. Présentation du déroulement de la rencontre

Puisque la rencontre est virtuelle, Mme Gelly-Cyr présente aux personnes présentes les principales fonctionnalités de la plateforme utilisée et les règles de bon fonctionnement, et ce, pour s'assurer que tous et toutes puissent s'exprimer aisément tout au long de la rencontre.

M. Alex Craft présente le déroulement de la rencontre, comme indiqué dans l'ordre du jour disponible à l'Annexe 2. Aucun varia n'est ajouté à l'ordre du jour de la rencontre.

## 3. Validation du compte rendu de la sixième rencontre

M. Craft rappelle qu'un mécanisme a été mis en place pour permettre aux personnes absentes lors de la rencontre n° 6 d'avoir accès à l'information partagée et de poursuivre les échanges. À la suite de l'envoi de la présentation et d'une première version préliminaire du compte rendu, aucun commentaire n'a été reçu.

M. Craft valide avec les participants la réception du compte rendu de la séance n° 6 et demande s'ils ont des ajouts ou des questions supplémentaires. Le compte rendu est approuvé par les membres du comité présents à la rencontre.

## 4. Suivis de demandes et de questions soulevées durant la démarche

M. Légo mentionne que tout au long de la démarche, Stablex et les experts ont répondu aux questions et à aux demandes des membres du comité. Il restait toutefois quelques suivis à faire sur les sujets suivants :

- La zone tampon entre les quartiers résidentiels et la cellule prévue
- Le sens de l'écoulement de l'eau sur le site prévu
- Les résultats chiffrés des analyses de la qualité de l'eau de surface et souterraine dans la zone d'étude (partagés aux membres du comité et ajouté en annexe de la présentation sur l'eau de la rencontre n° 4)

Questions	Réponses
Avec quelle information s'arriment les données des analyses de la qualité de l'eau que vous allez nous présenter? Quels sont les faits saillants?	M. Légo – L'information présentée répond à une question en lien avec la caractérisation initiale de la qualité de l'eau au site projeté avant le début des travaux, tel que présenté à la rencontre n° 4. M. Blanchet, hydrogéologue, avait mentionné les éléments chimiques présents naturellement dans l'eau et les éléments chimiques anthropiques (influencés par les activités humaines) identifiés au-delà des limites de détection. L'annexe partagée présente les données chiffrées de ces analyses de la qualité de l'eau.
Prévoyez-vous refaire des mesures des contaminants détectés dans l'eau une fois en activité? Est-ce que les contaminants problématiques seront suivis?	M. Légo – Le suivi des eaux de surface et souterraines (sable, argile, roc) pour la nouvelle cellule sera fait dès le commencement des travaux. Les contaminants qui sont déjà présents dans le sol vont être surveillés. En ce qui a trait au suivi des contaminants déjà présents, mais sur lesquels Stablex n'a pas d'impact (comme pour les explosifs), c'est le MELCC qui confirmera s'il est nécessaire d'en faire le suivi. D'ailleurs, tout le programme de suivi des eaux de Stablex sera validé par le MELCC.

Suivi	Échéancier
Partager avec les membres du comité les résultats chiffrés des analyses de la qualité de l'eau de surface et souterraine dans la zone d'étude.	Envoyé le 23 juin 2020
Ajouter l'annexe des résultats chiffrés des analyses de la qualité de l'eau de surface et souterraine dans la zone d'étude à la présentation de la rencontre n° 4 sur le site Internet de Stablex.	Lors du dépôt de l'étude d'impact sur l'environnement

## 5. Présentation du projet bonifié et ses impacts anticipés

M. Légo mentionne que Stablex est reconnaissant de l'implication des membres au sein du comité et que la démarche réalisée a permis d'obtenir une étude d'impact améliorée par :

- L'inclusion des connaissances du milieu
- L'analyse des commentaires et suggestions
- L'intégration des préoccupations soulevées
- Leur participation à l'amélioration et l'identification de mesures d'atténuation

De plus, grâce aux échanges lors des rencontres du comité, Stablex présente au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques un projet bonifié, qui s'insère davantage dans sa communauté d'accueil.

Les éléments du projet bonifié présentés aux participants sont détaillés dans la [présentation](#).

Questions	Réponses
Quelle était la durée de vie de la cellule dans le projet initial?	M. Légo – La durée de vie de la cellule du projet initial était de 56 ans. La durée de vie du projet bonifié est maintenant de 40 ans. Pour la cellule n° 6 déjà autorisée, sa durée de vie prévue est de 15 ans.
Est-ce que le projet initial sera soumis au MELCC?	M. Légo – Le projet bonifié sera déposé au MELCC. Nous allons toutefois faire mention du projet initial et des bonifications apportées.  Mme Lalumière – Dans l'étude d'impact, nous allons expliquer l'influence de la démarche d'information et d'échanges avec la communauté sur le projet bonifié.
Est-ce que vous êtes déçus de présenter le projet bonifié à la place du projet initial?	M. Légo – Nous croyons que le projet bonifié est meilleur dans son ensemble. Toutes les variantes sont financièrement valables, mais les impacts du projet ne doivent pas être sous-estimés.
Est-ce que vous considérez que le projet bonifié élimine de nombreux problèmes?	M. Légo – Stablex considère que le projet bonifié répond à des préoccupations sociales et environnementales soulevées, et est bénéfique pour l'entreprise.
Quelle est l'évaluation financière de ce projet bonifié? Est-ce que l'excavation moins profonde est moins onéreuse?	M. Légo – La construction du projet bonifié est moins onéreuse, mais génère moins de revenus comme sa durée de vie est réduite de 16 ans. Le bilan est difficile à établir comme on ne connaît pas exactement les coûts de gestion des argiles. Ceci étant dit, les deux projets sont financièrement viables.  M. Rompré – La durée de vie de la cellule n° 6, avec le projet bonifié, est de 40 ans, mais ceci ne veut pas dire que nous allons arrêter les opérations après ce nombre d'années. Il serait toujours possible de trouver d'autres terrains pour poursuivre les activités et d'offrir ce service de gestion de résidus industriels et de sols contaminés au Québec. Stablex existe maintenant depuis 37 ans. La cellule n° 5 sera complétée d'ici 5 ans. Le projet bonifié apporte un autre 40 ans de durée de vie. Il reste donc plusieurs années d'activités pour Stablex!
Le projet bonifié est une très bonne proposition qui démontre que la démarche de consultation a eu un impact bénéfique.	
Serait-il possible de modifier la taille de la cellule n° 6 de manière à éviter la destruction de certains milieux humides sur le site?	M. Légo – Le manque d'entretien du terrain a mené à des débordements des fossés, ce qui a permis à certains milieux humides de se créer. Ils sont enchevêtrés dans les chemins et ne sont pas reliés aux tourbières à proximité.

Questions	Réponses
<p>Est-ce que le retrait d'une pelle mécanique sur le chantier aura un réel impact sur la perception du bruit dans le voisinage?</p>	<p>M. Légo – Une pelle sur trois est retiré du projet initial, ce qui en effet n'aura pas un très gros impact sur le bruit perçu dans le voisinage. Comme mentionné à la rencontre thématique sur le bruit du 12 mars dernier, nos modélisations du bruit respectent la note d'instruction du ministère. Le bruit des pelles mécaniques ne sera que peu perceptible par le voisinage, peu importe leur nombre.</p> <p>M. Rompré – La source de bruit qui était la plus importante était le camionnage prévu à la sortie du site pour la gestion des argiles. Le projet bonifié atténue considérablement le bruit à cet endroit.</p>
<p>Les 6.5 hectares de milieux humides qui resteront intacts sur le dépôt Sud, est-ce qu'il est de meilleure qualité que les milieux humides sur le site prévu pour la cellule n° 6?</p>	<p>Mme Lalumière – Le milieu humide qui restera intact sur le dépôt Sud prévu est un marécage arborescent de meilleure qualité que ceux sur le site de la cellule n° 6.</p>
<p>Est-ce qu'une présentation de la nouvelle conception de la cellule n° 6 sera faite?</p>	<p>M. Légo – La nouvelle conception sera détaillée dans l'étude d'impact sur l'environnement. Les seules modifications notables seront la profondeur à creuser et le tassement qui seront moindres. Sur le plan technique, il y a seulement des améliorations.</p>
<p>Si la lecture des documents techniques soulève d'autres questions, est-ce qu'il serait possible de vous les faire parvenir?</p>	<p>M. Légo – Le canal de communication restera ouvert. Il est possible de nous partager vos questions supplémentaires sur le projet par courriel.</p>
<p>Est-ce qu'il sera possible d'avoir le rapport de M. Demers de SNC-Lavalin dans son intégralité et non la version interprétée? Est-ce que le rapport de M. Demers sera remis intégralement dans l'étude d'impact?</p>	<p>M. Légo – Le rapport intégral sera en annexe de l'étude d'impact, incluant tous les détails. Le rapport sera signé par plusieurs ingénieurs.</p> <p>M. Rompré – M. Demers est un ingénieur qui a été impliqué dans les projets de Stablex depuis plusieurs années. Il est venu présenter au comité la conception de la cellule puisqu'il est aussi un bon vulgarisateur. Il ne sera pas signataire du rapport, mais plusieurs ingénieurs de SNC-Lavalin en seront responsables. Le rapport d'ingénierie préliminaire est très détaillé. Il nous serait aussi possible de vous partager les diapositives de la rencontre n° 2 mises à jour à partir du projet bonifié. Un comparatif des deux projets pourrait être fait, bien qu'il existe peu de différence mise à part une amélioration des impacts environnementaux et de la stabilité.</p>
<p>Quand le rapport de conception de la cellule sera-t-il disponible?</p>	<p>M. Rompré – La présentation sur la conception de la cellule de la rencontre n° 2 sera mise à jour et partagée avec le comité d'ici la fin de la semaine.</p> <p>M. Légo – Le rapport complet sera inclus dans l'étude d'impact.</p>

Questions	Réponses
<p>Bien que le projet bonifié soit apprécié, le dépôt de phosphore contaminé est préoccupant. Est-ce possible pour Stalex de traiter le sol contaminé?</p>	<p>M. Légo – Ce terrain n’a pas été caractérisé par notre équipe, donc nous ne pouvons pas confirmer si nous avons la capacité de décontaminer ce sol chez Stalex. Toutefois, s’il est visé par une opération de décontamination et que nous avons les ressources, nous pourrions certainement traiter le sol. Nos représentants commerciaux sont toujours à l’affût de terrains contaminés et nous faisons des représentations pour proposer nos services. Cela étant, comme le terrain appartient au gouvernement fédéral, il n’est pas de notre juridiction de procéder avec un tel projet. La seule chose qui peut être faite est de contacter le député fédéral pour demander de décontaminer ce terrain.</p>
<p>S’il y a des débordements ou des modifications dans le régime hydrique, est-ce que les contaminants du dépôt de phosphore pourraient se retrouver dans l’eau?</p>	<p>M. Légo - Il ne devrait pas y avoir d’impact sur le dépôt de phosphore vu la distance entre le site de Stalex et le dépôt de phosphore et la présence de milieux humides entre les deux.</p>
<p>S’il advenait un débordement sur le dépôt de phosphore, est-ce que Stalex pourrait s’en rendre compte dans son suivi des eaux?</p>	<p>M. Légo – Nous pourrions détecter une contamination dans l’aquifère confiné lors de nos suivis des eaux. Il ne nous serait toutefois pas possible de détecter une contamination dans la nappe phréatique (dans le sable) puisque l’écoulement ne s’effectue pas dans la direction du site de Stalex.</p>
<p>Dans le cas où vous devriez traiter le dépôt de phosphore, quelle serait la place requise dans la nouvelle cellule?</p>	<p>M. Légo – La profondeur du dépôt n’est pas connue. Si le site a été évalué à faible risque et que sa décontamination n’est pas prévue. Il ne doit pas y avoir une grande quantité de matière à traiter.</p> <p>M. Rompré – Le dépôt de phosphore pourrait avoir une superficie approximative de 90 000 mètres cubes à traiter, sur un total de 8 millions de mètres cubes disponibles sur la cellule n° 6 prévue, ce serait donc peu significatif.</p> <p>Pour que le dépôt de phosphore soit décontaminé, la demande devrait venir de la communauté de Blainville. Stalex n’est pas en position de formuler ce genre de demande.</p>
<p><b>Complément d’information apporté par la municipalité de Blainville :</b> Le site du dépôt de phosphore est géré par les Travaux publics et les services gouvernementaux fédéraux. Les suivis de la qualité de l’eau sont effectués par le Ministère de la Défense. La Ville est en discussions avec le gouvernement du Canada pour ce site.</p>	

Questions	Réponses
Quel sera le temps requis pour effectuer l'excavation de la cellule n° 6?	M. Légo – La construction de la cellule sera faite progressivement. Chaque année, pendant 2 mois d'hiver, une nouvelle partie de la cellule sera excavée. L'excavation en période hivernale diminue les impacts, notamment sur le bruit, mais aussi sur l'environnement.

Suivi	Échéancier
Intégrer le rapport intégral pour la conception de la cellule en annexe de l'étude d'impact sur l'environnement	Lors du dépôt de l'étude d'impact sur l'environnement
Partager avec les membres du comité la présentation sur la conception de la cellule (rencontre n° 2) mise à jour avec le projet bonifié	Envoyé le 23 juin 2020

## 6. Prochaines étapes et mot de la fin

M. Légo rappelle que la présentation et l'ordre du jour seront mis en ligne sur le site Internet de Stablex. Il mentionne que le comité consultatif validera le compte rendu via des échanges courriel afin qu'il soit également mis en ligne.

Cette rencontre est la dernière prévue pour le comité consultatif. Stablex poursuivra ses communications par courriels, son infolettre et son site Internet pour :

- Le partage du rapport de la démarche d'information et d'échanges avec la communauté et du résumé vulgarisé de l'étude d'impact
- Les prochaines étapes de la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (PÉEIE)

M. Légo remercie les participants pour leur présence aux rencontres et mentionne que leurs commentaires et suggestions ont contribué à l'élaboration d'une étude d'impact sur l'environnement et à la conception d'un meilleur projet.

M. Craft demande aux participants de donner leur avis sur la séance par le biais d'un sondage électronique de satisfaction.

Production du compte rendu  
 Transfert Environnement et Société  
 Rapporteuse : Rébecca Gelly-Cyr  
 Facilitation : Alex Craft





Nom	Prénom	Titre - Organisation
Caya	Sébastien	Observateur — Domaine de la sécurité — SSIB
Downing	Mike	Membre du Comité - Citoyen de Blainville
Gagnon	Steve	Citoyen de Blainville
Genest	Jean-Pierre	Membre du Comité - Citoyen de Blainville
Gravel	Nicole	Membre du Comité - Citoyenne de Blainville
Labadie	Johanne	Membre du Comité - Citoyenne de Blainville
Laflamme	François	Membre du Comité - Citoyen de Blainville
Laframboise	France	Membre du Comité - Citoyenne de Blainville
Lépine	Éric	Observateur — Domaine municipal — Ville de Blainville
Leplatois	Ludovic	Membre du Comité - Citoyen de Blainville
Marcothy	Catherine	Observatrice – Domaine municipal – MRC Thérèse de Blainville
Nault	Christian	Membre du Comité - Citoyen de Blainville
Othoniel	Clara	Observatrice – Domaine de l’environnement - COBAMIL



### Ordre du jour – Rétroaction

#### Projet de réaménagement de la cellule de placement n° 6

Mardi 16 juin 2020 – Plateforme de vidéoconférence Zoom

Heure	Sujet
<b>19h à 20h30</b>	Ouverture et mot de bienvenue
	Présentation du déroulement et des règles de fonctionnement de la rencontre virtuelle
	Validation du compte rendu de la sixième rencontre
	Présentation du projet bonifié et ses impacts anticipés
	Réponses à vos demandes et questions
	Prochaines étapes et mot de la fin